



## CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**  
**du jury des concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe**  
**Session 2018**

**I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES****A- Les sessions précédentes**

2006	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	300	300	3 308	1 708	48,37%	466 (11,00)	1,56	410 (12,02%)	300 (10,94)
INTERNE	300	315	2 250	1 611	28,40%	517 (13,00)	1,72	496 (4,06%)	315 (12,48)
3 <sup>ème</sup> voie	100	85	192	137	28,65%	108 (10,05)	1,08	106 (1,85%)	85 (10,13)
Total	700	700	5 750	3 456	39,90%	1 091	1,56	1 012 (7,24%)	700

2008	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	330	333	1 815	1 089	39,89%	479 (9,50)	1,45	440 (8,14%)	333 (11,11)
INTERNE	320	409	1 418	1 064	24,69%	584 (9,00)	1,83	573 (1,88%)	409 (11,28)
3 <sup>ème</sup> voie	150	58	180	143	20,44%	78 (9,53)	0,52	77 (1,28%)	58 (11,22)
Total	800	800	3 413	2 296	32,52%	1 141	1,43	1 090 (4,47%)	800

2010	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	350	350	1 781	1 116	37,34%	528 (9,50)	1,51	502 (4,92%)	350 (11,46)
INTERNE	300	322	1 534	1 240	19,17%	514 (11,50)	1,71	501 (2,53%)	322 (12,91)
3 <sup>ème</sup> voie	100	78	168	123	26,79%	84 (9,75)	0,56	84 (0%)	78 (10,38)
Total	750	750	3 483	2 479	28,83%	1 126	1,50	1 087 (3,46%)	750

2012	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	120		1 447	907	37,32%	193 (11,00)	1,61	187 (3,11%)	125 (12,56)
INTERNE	120		1 372	1 075	21,65%	193 (11,00)	1,61	190 (1,55%)	135 (12,62)
3 <sup>ème</sup> voie	60		99	77	22,22%	40 (10,50)	0,67	40 (0%)	40 (10,35)
Total	300		2 918	2 059	29,44%	426	1,42	417 (2,11%)	300

2014	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	532	532	1 425	901	39,77 %	479 (9/20)	0,90	449 (6,26 %)	359 (10/20)
INTERNE	532	532	1 414	1 078	23,76 %	451 (9/20)	0,85	435 (3,55 %)	341 (10/20)
3 <sup>ème</sup> voie	267	167	122	90	26,23 %	65 (10/20)	0,24	64 (1,56 %)	57 (10/20)
Total	1 331	1 331	2 961	2 069	30,12 %	995	0,75	948 (4,72 %)	757

2016	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	40	40	1 341	733	45,34 %	110 (14,50/20)	2,75	101 (8,18%)	40 (15,63/20)
INTERNE	40	45	1 168	758	35,10 %	111 (14,50/20)	2,78	108 (2,70 %)	45 (15,40/20)
3 <sup>ème</sup> voie	20	15	70	55	21,43 %	30 (10/20)	1,50	29 (3,33%)	15 (12,11/20)
Total	100	100	2 579	1 546	40,05 %	251	2,51	238 (5,18 %)	100

### B- La session 2018

2018	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	54	55	1 072	607	43,38 %	103 (13,50/20)	1,91	96 (6,80 %)	55 (14,56/20)
INTERNE	54	60	881	605	31,33 %	124 (13,50/20)	2,30	116 (6,45 %)	60 (14,10/20)
3 <sup>ème</sup> voie	27	20	95	79	16,84 %	40 (11,69/20)	1,48	40 (0,00 %)	20 (13,93/20)
Total	135	135	2 048	1 291	36,96 %	267	1,98	252 (5,62 %)	135

\*La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et/ou interne pour un poste au moins et dans la limite de 15 %. Le nombre maximum de postes transférables s'élève ainsi pour cette session 2018 à **21 postes**.

Pour la première fois, les concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ont fait l'objet d'une mutualisation au sein de la région Ile de France. Compte tenu des postes déclarés par les collectivités et du nombre de lauréats encore valablement inscrits sur la liste d'aptitude régionale, les trois centres de gestion franciliens ont pris la décision de mettre en place une co-organisation avec partage égal des postes.

La session 2018 des concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe a donc fait l'objet d'une ouverture concertée par les deux centres interdépartementaux, chacun ouvrant 135 postes.

**La très forte baisse du nombre de candidats**, observée depuis 2006, s'est poursuivie, puisque la session 2018 des concours comptait **2 048 inscrits**.

Le nombre de postes ouverts aux concours chute aussi fortement, passant à **135** en 2018. Les collectivités territoriales et leurs établissements paraissent en effet privilégier l'examen professionnel comme moyen de nommer à ce grade des agents déjà en poste.

Le faible nombre de postes ouverts entraîne bien entendu une **augmentation de la sélectivité** des concours, notamment sur le concours interne (**11,20** candidats présents pour un poste) et sur le concours externe (**11,24** candidats présents pour un poste).

La proportion de candidats **domiciliés hors région Ile-de-France est constante : 12,20 %.**

Certains centres de gestion, prenant acte du fait que les collectivités ont massivement recours au recrutement direct en catégorie C, ont en effet choisi de n'organiser que les examens professionnels d'avancement de grade, les concours d'accès au 2<sup>ème</sup> grade n'étant quant à eux plus organisés.

La proportion de candidatures masculines demeure faible et stable, elle s'établit à hauteur de 12,10 %.

Si 12,22% des candidats au concours externe ne justifient que d'un niveau V, niveau de diplôme requis pour se présenter à ce concours :

- 36,38% déclarent un diplôme de niveau IV (baccalauréat),
- 22,20% de niveau III (bac+2),
- 18,98% de niveau II (bac +3),
- et 4,85% de niveau I (au moins bac+5).

On observe enfin sur les trois concours que **15,70%** des candidats ont suivi une formation dispensée par le CNFPT contre **65,90%** des inscrits qui se sont préparés personnellement.

## II- LES RÉSULTATS

**Les deux épreuves écrites sont affectées au total d'un coefficient 6 (3 plus 3).**

**Les deux épreuves d'admission, l'épreuve pratique de bureautique (coefficient 1) et l'épreuve orale d'entretien (coefficient 3), « pèsent » d'un coefficient 4.**

Comme lors de la précédente session, les sujets des épreuves écrites des trois concours, étaient identiques.

### A- Les épreuves d'admissibilité

#### 1) Des indicateurs de niveau

##### a- La moyenne par épreuve

##### - Concours externe :

Le niveau des candidats est plus faible en tableau numérique qu'en français.

La **moyenne des notes** en tableau numérique baisse légèrement passant de 9,11/20 en 2016 à **8,23/20 en 2018.**

Elle augmente très légèrement en français (9,98 en 2016 contre **10,60 en 2018**).

##### - Concours interne :

Comme lors de la session précédente, le **tableau numérique** est moins réussi (**8,54/20**) que le français (**10,92/20**).

Sur cette voie de concours aussi, on observe une forte baisse en tableau numérique (9,14 en 2016)

La moyenne obtenue par les candidats en français est légèrement supérieure à celle de la session précédente (9,72 en 2016).

##### - 3<sup>ème</sup> concours :

C'est sur cette voie que les candidats obtiennent les meilleurs résultats : **11,51** en tableau numérique, **11,16** en français.

Le niveau est même en hausse aux deux épreuves : les candidats de la session 2016 obtenaient 10,30 en tableau numérique et 9,40 en français.

### Récapitulatif de la moyenne des notes

Concours	Tableau numérique	Français
Externe	8,23/20	10,60/20
Interne	8,54/20	10,92/20
3 <sup>ème</sup> voie	11,51/20	11,16/20

#### **b- Le nombre de notes égales ou supérieures à 10,00**

##### **Tableau numérique**

Les résultats confirment la forte baisse du niveau des externes et des internes :

**Externes** : 212 candidats seulement sur 618 (**34,30%**) obtiennent **10,00 ou plus** (ils étaient 46,63 % en 2016).

**Internes** : 222 candidats sur 610 (**36,39%**) obtiennent **10,00 ou plus** (ils étaient 44,62 % en 2016).

Pour le 3<sup>ème</sup> concours, 46 candidats sur 79 (**58,23%**) obtiennent **10,00 ou plus** (50,91 % en 2016)

##### **Français**

**Externes** : 358 candidats sur 607 (**58,98%**) obtiennent **10,00 ou plus** (51,57 % en 2016)

**Internes** : 389 candidats sur 605 (**64,30%**) obtiennent **10,00 ou plus** (49,80 % en 2016)

**3<sup>ème</sup> voie** : 51 candidats sur 79 (**64,56%**) obtiennent **10,00 ou plus** (47,27 % en 2016)

#### **c- Le nombre de notes éliminatoires :**

**Le tableau numérique** élimine plus de candidats qu'en 2016 sur les concours externe et interne.

**Externes** : 192 candidats sur 618 (**31,07%**) obtiennent **moins de 5,00** (30,59% en 2016)

**Internes** : 196 candidats sur 610 (**32,13%**) obtiennent **moins de 5,00** (31,41% en 2016)

**3<sup>ème</sup> voie** : 9 candidats sur 79 (**11,39%**) obtiennent **moins de 5,00** (20% en 2016)

**Le français** s'avère, pour les trois voies de concours, beaucoup moins éliminatoire qu'à la session précédente :

**Externes** : 39 candidats sur 607 (**6,43%**) obtiennent **moins de 5,00** (11,73% en 2016)

**Internes** : 28 candidats sur 605 (**4,63%**) obtiennent **moins de 5,00** (10,67% en 2016)

**3<sup>ème</sup> voie** : 2 candidats sur 79 (**2,53%**) obtiennent **moins de 5,00** (7,27% en 2016)

## **2) Les signes distinctifs**

Avant de prononcer l'admissibilité des candidats, le jury statue sur les cas de signes distinctifs, de nature à constituer une rupture de l'anonymat des copies, signalés par les correcteurs.

Concernant les signes distinctifs, l'attention des candidats est attirée à plusieurs reprises :

- dans le règlement général des concours dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription,
- dans les consignes données oralement par la direction des concours, au démarrage de l'épreuve et au moment de la distribution des sujets
- sur la première page du sujet

Sont notamment présentés comme pouvant constituer des signes distinctifs :

- l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le noir ou le bleu,
- l'utilisation de deux couleurs dans la même copie,
- l'utilisation d'un surligneur,
- l'utilisation d'un crayon à papier
- la présence dans la copie du nom du candidat, d'un nom fictif, d'une signature ou d'un paraphe fictif.

Le jury examine les cas suivants :

- présence dans une copie de français, de plusieurs noms de ville qui ne figurent pas dans le sujet (Rueil-Malmaison, Buzenval, Paris, Tokyo)
- numéros des questions soulignés en vert et mots mal orthographiés soulignés en noir dans une copie de français ;
- candidat qui, pour l'épreuve de tableau numérique, a présenté ses réponses sous la forme de deux tableaux réalisés hors de la feuille quadrillée (consigne : un seul tableau à présenter sur la feuille quadrillée).
- tableaux ou parties de tableaux tracés au crayon à papier,

Après en avoir délibéré, le jury décide d'annuler la copie de ces candidats.

***Le jury tient à nouveau à attirer l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)) ou portées sur les sujets eux-mêmes : aucun nom de collectivité ni nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que soit le bleu soit le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.***

### **3) Les seuils d'admissibilité**

Le jury examine plusieurs hypothèses de seuil, établies tant en fonction du niveau des candidats qu'en référence au ratio de 1,5 candidat admissible pour un poste, ratio fréquemment mis en œuvre par les jurys dans la mesure où il permet généralement de pourvoir les postes en garantissant un bon niveau de recrutement.

Le jury prend également en compte le fait que 21 postes (15% de 135) sont théoriquement transférables lors de la phase d'admission vers le concours interne et/ou le concours externe.

Le jury, compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, décide de fixer à 11,69 le seuil d'admissibilité au troisième concours, soit 40 candidats admissibles pour 27 postes.

Le jury, compte tenu du niveau des candidats, et des possibilités de transfert de postes qui interviendront lors de l'admission, décide de fixer à 13,50 le seuil d'admissibilité pour le concours externe, rendant ainsi admissibles 103 candidats pour 54 postes.

Enfin, le jury décide également de fixer à 13,50 le seuil d'admissibilité du concours interne, rendant également admissibles 124 candidats pour 54 postes.

### **B- Les épreuves obligatoires d'admission**

Les candidats subissent deux épreuves d'admission obligatoires :

- un entretien d'une durée de 15 minutes (**coefficient 3**) visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (concours externe). L'entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (concours interne et troisième concours) ;
- une épreuve pratique de bureautique d'une durée de 15 minutes (coefficient 1) destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (durée : 15 mn ; coefficient 1).

## 1) L'épreuve orale d'entretien

On observe, en interne et en externe, une légère **baisse du niveau** des candidats à cette épreuve au regard de la session précédente. Les candidats du 3<sup>ème</sup> concours, quant à eux, réussissent mieux qu'en 2016.

### - Concours externe

96 des 103 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve d'entretien (absentéisme de 6,80%), La note **moyenne s'élève à 12,67/20** (13,25 en 2016)

73 candidats (76,04% des présents) obtiennent **10,00 ou plus** (74 % en 2016).

### - Concours interne

116 des 124 admissibles se sont présentés à l'épreuve d'entretien (absentéisme de 6,45%).

Les candidats obtiennent une note **moyenne de 12,75** (à titre de comparaison, 13,73/20 en 2016).

85 candidats (73,28% des présents) obtiennent **10,00 ou plus** (84,24% en 2016).

### - 3<sup>ème</sup> concours

Les 40 candidats admissibles se sont tous présentés à l'épreuve d'entretien.

La **moyenne est de 12,53** (11,78 en 2016).

26 candidats (65% des présents) ont **10,00 ou plus** (65,51% en 2016).

## 2) L'épreuve pratique de bureautique

Les résultats de l'épreuve de bureautique s'établissent ainsi :

Concours	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb notes >ou = à 10	Nb notes éliminatoires
Externe	96	13,93/20	20,00	2,50	76	4
Interne	117	12,21/20	20,00	2,50	75	9
3 <sup>ème</sup> concours	40	11,84/20	20,00	3,50	26	4

Par rapport à la session précédente, et au regard de la moyenne générale, le niveau des candidats est en **légère hausse au concours externe et au 3<sup>ème</sup> concours**, et en **très légère baisse au concours interne**.

## C- Les épreuves facultatives

Les candidats peuvent subir une épreuve facultative parmi deux proposées. Les points excédant la note de 10, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points pour l'admission.

71 des 103 candidats admissibles au concours externe (68,93%) ont choisi de subir une épreuve facultative, 64 seulement se sont présentés à l'épreuve.

57 des 124 admissibles au concours interne (45,97%) ont choisi une épreuve facultative, seuls 4 ne s'y sont pas présentés.

29 des 40 admissibles au troisième concours (72,50%) ont également fait ce choix (1 absent).

Au total, **157 des 267 admissibles se sont inscrits à l'épreuve facultative (58,80%)**, et 145 (92,36%) s'y sont présentés.

### 1) L'épreuve écrite de langue

L'épreuve écrite facultative de langue étrangère consiste en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec (durée : 1 heure).

124 candidats ont choisi l'épreuve facultative de langue.

La langue la plus choisie par les candidats est l'anglais.

## 2) L'épreuve orale spécialisée

L'épreuve orale consiste en une interrogation d'une durée de 15 minutes, après une préparation de 15 minutes, portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

- a) notions générales de droit public ;
- b) notions générales de droit de la famille ;
- c) notions générales de finances publiques.

33 candidats ont choisi l'épreuve orale juridique.

L'option la plus choisie par les candidats est le droit de la famille (14 candidats), suivie du droit public (12 candidats), puis des finances publiques (7 candidats).

**Au total, 96 des 145 candidats présents à l'une ou à l'autre des épreuves facultatives, soit 66,21% des présents, obtiennent une note supérieure à 10/20, ce qui leur permet de récupérer entre 0,50 (pour ceux qui ont obtenu la note de 10,50/20) et 9,50 points (pour ceux qui ont obtenu la note de 19,50/20).**

Ces points excédant la note de 10/20 s'ajoutent pour l'admission au total des points obtenus.

## III- L'ADMISSION DES CANDIDATS

### A- Les seuils d'admission

Rappelons qu'en fonction des résultats des candidats, le jury peut souverainement transférer des postes vers les concours externe et interne, dans la limite maximale de 15% des 135 postes ouverts aux trois concours, soit 21 postes.

Le jury souhaite que les seuils d'admission aux différents concours soient les plus proches possible compte tenu du caractère identique des épreuves dans les trois voies.

Le jury se prononce d'abord sur l'admission des candidats au **3<sup>ème</sup> concours**, ouvert pour **27 postes**.

Le seuil d'admission est fixé à **13,93**, moyenne obtenue par **20** candidats, qui sont déclarés admis.

**7 postes sont donc transférables** vers le concours externe ou le concours interne.

Le jury décide du principe du transfert de ces 7 postes.

Le jury se prononce ensuite sur l'admission des candidats des concours interne et externe, ouverts tous les deux pour 54 postes.

Considérant le niveau des candidats, le jury décide de transférer 6 postes vers le concours interne et 1 poste vers le concours externe afin de rapprocher au maximum les seuils d'admission de ces deux concours.

Concours	Seuil	Admis
Externe	14,56	55
Interne	14,10	60

Le jury constate avec satisfaction que ce transfert permet de pourvoir tous les postes ouverts aux concours.

### B- Le profil des candidats admis

#### 1) L'origine géographique

L'origine géographique est déterminée par le domicile du candidat.

#### Concours externe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Ile-de-France	873 (81,44%)	79 (76,70%)	40 (72,73%)
Hors-Ile-de-France	199 (18,56%)	24 (23,30%)	15 (27,27%)

### Concours interne

	Inscrits	Admissibles	Admis
Ile-de-France	772 (87,63%)	106 (85,48%)	48 (80,00%)
Hors-Ile-de-France	109 (12,37%)	18 (14,52%)	12 (20,00%)

### 3<sup>ème</sup> concours

	Inscrits	Admissibles	Admis
Ile-de-France	71 (74,74%)	29 (72,50%)	12 (60,00%)
Hors-Ile-de-France	24 (25,26%)	11 (27,50%)	8 (40,00%)

On observe, sur les trois voies de concours, et de manière particulièrement marquée sur le concours de 3<sup>ème</sup> voie, une sur-admissibilité et une sur-admission des candidats domiciliés hors Ile-de-France par rapport aux candidats franciliens.

## 2) La formation initiale

### Concours externe

Niveau de diplôme	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
V (BEP, CAP, brevet)	131	8	4	3,05%
IV (bac)	390	28	13	3,33%
III (bac + 2)	238	25	15	6,30%
II (bac + 3 ou + 4)	203	28	14	6,90%
I (au moins bac + 5)	52	13	8	15,38%
Equivalence de diplôme	10	0	0	0,00%
Pères et mères d'au moins trois enfants	48	1	1	2,08%
Total	1072	103	55	5,13%

On constate que les taux d'admission au concours externe s'élèvent avec le niveau de diplôme : alors que seulement 3,05% des candidats inscrits déclarant un diplôme de niveau V sont admis, ce taux atteint 3,33% chez les bacheliers, 6,30% chez les titulaires d'un diplôme de niveau III, 6,90% de niveau II, 15,38% de niveau I. Le phénomène du "sur-diplôme" est ainsi avéré : les chances de réussite des candidats disposant d'un diplôme strictement du niveau requis sont affectées par les résultats des candidats davantage diplômés. Si l'on peut déplorer cette réalité, elle s'avère inévitable.

### Concours interne

Niveau de diplôme	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
V (BEP, CAP, brevet)	238	26	4	1,68%
IV (bac)	339	46	21	6,19%
III (bac + 2)	149	26	18	12,08%
II (bac + 3 ou + 4)	82	17	12	14,63%
I (au moins bac + 5)	15	3	3	20,00%
Sans diplôme	58	6	2	3,45%
Total	881	124	60	6,81%

On observe également au concours interne que plus le niveau d'étude est élevé, plus le taux d'admission l'est : 1,68% des candidats titulaires d'un diplôme de niveau V sont admis, 6,19% des bacheliers, 12,08% des diplômés de niveau III, 14,63% de niveau II, et 20,00% de niveau I.



### 3<sup>ème</sup> concours

Niveau de diplôme	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
V (BEP, CAP, brevet)	18	4	1	5,55%
IV (bac)	31	13	3	9,68%
III (bac + 2)	25	14	11	44,00%
II (bac + 3 ou + 4)	11	7	4	36,36%
I (au moins bac + 5)	3	1	1	33,33%
Sans diplôme	7	1	0	0,00%
Total	95	40	20	21,05%

La même réalité d'un taux d'admission croissant avec le niveau de diplôme est ici moins évidente, avec des taux respectifs de 5,55% (niveau V), 9,68% (niveau IV), 44,00% (niveau III), 36,36% (niveau II), et 33,33% (niveau I).

### 3) La préparation du concours

Les résultats en fonction de la **préparation des candidats** s'établissent comme suit, étant précisé que le mode de préparation est simplement déclaratif, les candidats n'ayant pas l'obligation de déclarer leur mode de préparation et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune vérification par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne :

#### Concours externe

	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
CNFPT	60	15	11	18,33%
CNED	22	6	4	18,18%
IPAG	2	1	1	50%
Autre	103	7	3	2,91%
Aucune	106	6	4	3,77%
Formation personnelle	779	68	32	4,11%
Total	1072	103	55	5,13%

#### Concours interne

	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
CNFPT	228	63	26	11,40%
CNED	6	0	0	0,00%
IPAG	0	0	0	0,00%
Autre	21	0	0	0,00%
Aucune	106	9	3	2,83%
Formation personnelle	520	52	31	5,96%
Total	881	124	60	6,81%

### 3<sup>ème</sup> concours

	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux d'admission
CNFPT	34	22	12	35,59%
CNED	0	0	0	0,00%
IPAG	1	0	0	0,00%
Autre	2	1	0	0,00%
Aucune	7	3	2	28,57%
Formation personnelle	51	14	6	11,76%
Total	95	40	20	21,05%

On peut souligner le bon taux de réussite des candidats préparés par le CNFPT : aux trois concours, sur les 322 candidats inscrits ayant déclaré une formation de préparation au concours assurée par cet établissement, 100 (31,05%) sont admissibles et 49 (15,22%) admis.

On observe également le faible taux d'admission des 219 inscrits se déclarant sans préparation : 9 seulement (4,11%) sont admis.

Sur les 1 350 candidats inscrits déclarant une préparation personnelle, 69 (5,11%) seulement sont admis.

#### **IV- NIVEAU DES ÉPREUVES ET CONSEILS AUX CANDIDATS**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, en région Ile-de-France, seuls les deux centres interdépartementaux de gestion (CIG de la grande couronne et CIG de la petite couronne) ont organisé les concours aux mêmes date et heures, en se répartissant équitablement les postes.

Afin tant d'assurer le même niveau de recrutement sur l'ensemble de ce territoire que de réduire les coûts de conception des sujets, ces deux centres de gestion ont adopté les mêmes cadrages des épreuves et retenu les mêmes sujets.

Comme lors de la précédente session, les candidats des trois voies de concours ont composé sur les mêmes sujets pour les deux épreuves écrites.

Cette organisation, outre la réduction des coûts d'organisation, garantit un même niveau d'exigence.

##### **A- Le tableau numérique**

Le jury constate que cette épreuve est adaptée au niveau du concours. Sa durée semble cependant trop courte. Les difficultés traditionnellement rencontrées par les candidats sur cette épreuve sont ainsi souvent source d'un profond découragement.

Le sujet de la session 2018 traitait de l'évolution du nombre d'apprentis dans une région entre 2015 et 2016. Intéressant et concret, doté d'une commande claire et bien posée, il présentait cependant un calcul un peu compliqué qui a pu déstabiliser certains candidats.

Les attendus de l'épreuve sont compris mais certains candidats ont effectué une lecture trop rapide du sujet.

Les calculs simples sont globalement acquis. Les correcteurs font néanmoins observer qu'une mauvaise maîtrise des partages proportionnels, des pourcentages, et des règles d'arrondis pénalise souvent les candidats.

Le jury conseille aux candidats de s'entraîner à la méthodologie spécifique du tableau numérique. Il convient de prendre le temps de bien lire le sujet et de respecter la commande.

Les candidats sont invités à faire systématiquement les totaux par colonnes pour vérifier les calculs, à réviser les règles des arrondis.

Enfin la forme du tableau ne doit surtout pas être négligée.

##### **B- L'épreuve de français**

Le sujet portait sur un article paru en septembre 2017 dans « Localtis », relatif à la création de la métropole de Saint-Etienne.

Les questions de compréhension étaient notées sur 12 points, et les questions de vocabulaire, orthographe et grammaire sur 8 points.

Le sujet était abordable et correspondait aux attentes du jury. Il présentait en effet un lien réel avec l'actualité des collectivités territoriales. Certaines questions étaient peut-être un peu difficiles, notamment celles concernant les synonymes et les antonymes.

Si le texte a été globalement bien compris et bien analysé, le jury souligne que nombre de candidats rédigent insuffisamment les réponses aux questions en abusant du style télégraphique.

En outre, les questions portant sur la compréhension du texte donnent souvent lieu à des réponses exclusivement constituées d'expressions "copies-collées" du texte sans effort suffisant de reformulation.

Enfin, un soin insuffisant porté tant à l'orthographe qu'à la présentation pénalise de nombreuses copies. D'importantes lacunes en français sont malheureusement parfois constatées.

Le jury conseille aux candidats :

- de travailler la grammaire et la syntaxe,
- d'enrichir leur vocabulaire,
- de lire,
- de s'entraîner régulièrement à rédiger,
- de prendre le temps de bien lire les consignes,
- de mieux organiser les réponses,
- de tenir compte du barème pour déterminer la longueur des réponses aux questions.

### C- Les épreuves obligatoires d'admission

#### 1) L'épreuve orale d'entretien

Afin d'assurer un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury a adopté la grille d'entretien suivante :

<p><b>I- Aptitude à exercer les missions</b></p> <p>1) Appréciation de l'expérience professionnelle (int et 3<sup>ème</sup> voie), motivation pour le cadre d'emplois (ext)</p> <p>2) Connaissance des missions</p> <p>3) Mises en situation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil physique et/ou téléphonique</li> <li>• Gestion de documents</li> <li>• Organisation de réunion, gestion d'emplois du temps, coordination d'équipe, travail en équipe</li> </ul>	<p><b>10 mn</b></p>	<p><b>12 points</b></p> <p><b>/3 points</b> 2 questions</p> <p><b>/ 4 points</b> 2 questions</p> <p><b>/5 points</b> Au moins 2 mises en situation</p>
<p><b>II- Connaissance de l'environnement professionnel :</b></p> <p>- La fonction publique territoriale de manière générale</p>	<p><b>5 min</b></p>	<p><b>6 points</b> 3 questions</p>
<p><b>III- Dynamisme/ capacité à communiquer/gestion du stress</b></p>	<p><b>Tout au long de l'entretien</b></p>	<p><b>2 points</b></p>

Le jury estime que ce découpage du temps et des points est tout à fait pertinent, tout en faisant observer qu'un temps de présentation du candidat permettrait de mieux orienter les questions posées.

Les bons candidats ont fait preuve d'un réel dynamisme, et su valoriser leur expérience professionnelle.

Le jury souligne à nouveau l'insuffisance des connaissances de l'environnement professionnel. Le vocabulaire professionnel n'est que trop rarement maîtrisé.

Certains candidats ont eu du mal à gérer leur stress, beaucoup manquent de curiosité.

Le jury conseille aux candidats :

- de mieux préparer cette épreuve en faisant des simulations d'entretien
- de renforcer leurs connaissances de la fonction publique territoriale
- de prendre connaissance au préalable du cadrage de l'épreuve (absence d'exposé introductif)

## **2) L'épreuve pratique de bureautique**

Le jury juge adaptée la conception de l'épreuve qui comporte systématiquement pour chaque candidat trois exercices : traitement de texte, tableur, utilisation d'une messagerie ou accès à Internet, et souligne qu'il convient de continuer à tendre vers un égal degré de difficulté des différents sujets.

Les candidats connaissent les fonctions de base de Word et Excel, ils sont à l'aise dans les recherches effectuées sur l'internet.

En revanche, les manipulations avancées ou complexes ne sont souvent pas connues, de même que les raccourcis. Les candidats ont du mal à gérer leur temps.

## **D. Les épreuves facultatives**

### **1) L'épreuve écrite de langue**

Les candidats font preuve d'une bonne compréhension globale des textes proposés. Beaucoup de maladresses d'expression ont cependant été relevées dans les traductions (faux sens, fautes de conjugaison...).

### **2) Les oraux spécialisés**

Quelques candidats maîtrisent le programme, mais dans l'ensemble de nombreuses notions fondamentales ne sont pas connues, notamment en droit public.

Le jury conclut ses travaux en remerciant le centre de gestion d'avoir mené de bonne façon l'ensemble des opérations de cette session 2018 des concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il adresse ses plus vives félicitations aux lauréats et ses encouragements aux candidats malheureux.

Fait à Pantin, le 10 juillet 2018

Le président du jury

**Stéphane VOISIN**

Responsable du service Action sociale et loisirs au Conseil Départemental du Val de Marne.

Le jury conseille aux candidats :

- de mieux préparer cette épreuve en faisant des simulations d'entretien
- de renforcer leurs connaissances de la fonction publique territoriale
- de prendre connaissance au préalable du cadrage de l'épreuve (absence d'exposé introductif)

## **2) L'épreuve pratique de bureautique**

Le jury juge adaptée la conception de l'épreuve qui comporte systématiquement pour chaque candidat trois exercices : traitement de texte, tableur, utilisation d'une messagerie ou accès à Internet, et souligne qu'il convient de continuer à tendre vers un égal degré de difficulté des différents sujets.

Les candidats connaissent les fonctions de base de Word et Excel, ils sont à l'aise dans les recherches effectuées sur l'Internet.

En revanche, les manipulations avancées ou complexes ne sont souvent pas connues, de même que les raccourcis. Les candidats ont du mal à gérer leur temps.

## **D. Les épreuves facultatives**

### **1) L'épreuve écrite de langue**

Les candidats font preuve d'une bonne compréhension globale des textes proposés. Beaucoup de maladresses d'expression ont cependant été relevées dans les traductions (faux sens, fautes de conjugaison...).

### **2) Les oraux spécialisés**

Quelques candidats maîtrisent le programme, mais dans l'ensemble de nombreuses notions fondamentales ne sont pas connues, notamment en droit public.

Le jury conclut ses travaux en remerciant le centre de gestion d'avoir mené de bonne façon l'ensemble des opérations de cette session 2018 des concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il adresse ses plus vives félicitations aux lauréats et ses encouragements aux candidats malheureux.

Fait à Pantin, le 10 juillet 2018

Le président du jury

**Stéphane VOISIN**

Responsable du service Action sociale et loisirs au Conseil Départemental du Val de Marne.

